OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

SAMEDI, 16 mars 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal est fait et la Chambre se trouve en nombre.

Un congé est accordé à MM. Calvert, Hudepeth et Marcey.

M. Connelly présente une pétition de R. J. Key, requérant du bureau des votes en demande de secours.

Référée au comité de finance.

M. Marks—Pétition de certaine citoyens, relative au Recouvrement des eaux.

Référée au comité des améliorations.

M. Connelly présente la résolution suivante, qui, sur motion et après dispense des règles, subit des trois lectures et est adopté, savoir :

Résolu que l'ingénieur d'Etat est et demeure enjoint d'améliorer les bayous Grand Caillou et Carp, dans la paroisse de Terrebonne, en renonçant autant que faire se peut, le dit travail devant être fait par les employés aux améliorations intérieures dans le même district.

M. Stark présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Il est résolu, etc.—Que le fonctionnaire compétent de cette Chambre est autorisé à exécuter un mandat en faveur de la veuve de l'honorable Preston W. Farrar, décédé, pour le milage et le per diem auqueis il avait droit et que le per diem soit calculé jusqu'à la fin de la session.

M. Larue, au nom du comité de finance, auquel ont été référés les bills du Sénat, intitulés :

"Acte pour fixer le salaire du sergent-d'armes du Sénat."

"Acte relatif à la Compagnie du Chemin de fer et banque de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Rapporte les dits actes sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référée la pétition de certains citoyens de la Nouvelle-Orléans, relative à la compagnie de Canal et Banque de la Nouvelle-Orléans, rapporte par un bill intitulé :

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

M. Lewis, au nom du comité judiciaire, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte relatif à la Cour de Circuit et le nombre des directeurs et pour annuler les privilèges de banque de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton," rapporte par un substitut intitulé :

"Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de Banque de la Nouvelle-Orléans et Carrollton."

M. Elam, au nom du même comité, rapporte sans amendement, la résolution autorisant le paiement de certaines sommes aux personnes y mentionnées.

M. King, au nom du même comité, rapporte avec un amendement l'acte intitulé :

"Acte pour amender l'acte 614 du Code de Procédure de manière à exempter de la saisie un plus grand nombre d'objets.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit et 2de et 3me lecture et passe tel qu'il a été amendé.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition des dames de Baton-Rouge, soumet le rapport suivant :

Le comité auquel a été référée la pétition des dames de Baton Rouge, après avoir examiné avec soin les circonstances qui ont donné lieu à leur demande, recommande à l'attention sérieuse de cet honorable corps la demande des pétitionnaires. Il paraît que en 1848, les dames dont les noms figurent sur la pétition trouvant trois ou quatre orphelines indigentes, recueillies par elles à cause de l'humanité et de leurs associées sous le nom et titre de "Association des Orphelines," se constituèrent, par des donations individuelles, elles ont supporté leur institution humaine et charitable, et pensant que l'amélioration de la condition de ces malheureuses orphelines à droit à la philanthropie et à la justice des honorables membres de cette Chambre, votre comité soumet le rapport suivant :

"Acte en faveur de l'Association des Orphelines de Baton-Rouge."

M. Haynes, au nom du comité des réclamations, fait un rapport défavorable à la pétition d'Auguste Ferron, et à la pétition de Tarito W. Grevey, qu'on lui a référées.

M. Walker, au nom du comité de finance, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte en faveur de Nathan Perry," rapporte le dit acte à la Chambre sans amendement.

M. King présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'un comité de sept membres soit nommé à l'effet d'examiner la liste des bills et rapporter à la Chambre lundi prochain, les bills d'une importance générale, sur lesquels la Chambre devra agir de préférence à tous autres bills.

L'Orateur nomme de ce comité MM. King, Larue, Walker, Connelly, Marks, Watts, Gruhu.

Sur motion, la Chambre se dispense, pour le reste de la session, du règlement qui exige que toutes les bills restent à la Chambre vingt-quatre heures avant d'être envoyés au Sénat.

Les membres suivans présentent les bills suivans, savoir :

M. King—Acte pour autoriser la construction de ponts à coulisses sur les bayous Bœuf et Crocodile.

M. Aubert—Acte pour étendre un acte intitulé : "Acte pour incorporer les habitans d'une partie de la paroisse de Lafourche Interieure sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831."

M. Roger—Acte pour annexer certaines portions des paroisses de Madison et Tensas, à la paroisse de Franklin.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial composé des délégations de ces paroisses.

M. Bienvenu—Acte en faveur d'Antoine Marrero.

M. Herron—Acte pour exempter du service de jury et de milice les membres de la compagnie d'incendie Washington No 1, de Baton-Rouge.

Sur motion, et après dispense des règles, cet acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Bienvenu, Lewis et Shannon.

Sur motion, la Chambre donne son concours aux amendemens du Sénat au bill de Chambre intitulé :

"Acte relatif au pénitencier," et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture, sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur troisième lecture et passent, savoir :

"Acte en faveur de James Seltom."

"Acte en faveur de John Gordon."

"Acte en faveur de Jeremiah D. Crittenden."

"Acte en faveur de George P. Bibb."

"Acte pour prohiber la vente en détail des liqueurs spiritueuses, à une distance de moins de deux milles de l'Académie de Mont Pleasant dans la paroisse de D Soto."

"Acte en faveur de Nicolas Gaslair."

"Acte pour construire une levée aux bayous Kimbel, Cross et Laugley."

"Acte en faveur de l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans."

"Acte en faveur de Joseph Barker, Richard Martin, Henry Hudbee, W. S. Kimm, John Hopper, John M. File et Thomas Cook, vétérans de 1814 et 15."

"Acte pour arrêter la crevasse à la Pointe Lookout dans la paroisse de Carroll.

"Acte faisant des allocations pour le soutien de l'artillerie de la Louisiane, l'artillerie Washington, les canonniers de Donaldsonville, Crescent Hussards, cavalerie d'Est Feliciana, artillerie légère de Clinton et Gardes Washington de Baton-Rouge.

"Acte en faveur de David Meyer, vétéran de 1814 et 1815.

"Acte en faveur de Francis Prince.

"Acte pour protéger la ville de Donaldsonville.

"Acte pour mettre la ville de Bayou Sara à l'abri de l'inondation.

"Acte en faveur de Thomas Kilgore.

"Acte en faveur des représentans légaux de Thos. C. Lawrence, décédé.

"Résolutions enjoignant à l'ingénieur de l'Etat à achever la levée à la Nouvelle-Carthage.

"Acte en faveur de Joseph Granger.

"Acte pour retribuer J. G. Sever des services de sa profession qu'il a rendus à l'Etat.

"Acte pour rembourser à Yates et McIntyre certaines taxes qu'ils ont payées par erreur.

"Acte en faveur de Wesley Young, vétéran de 1814 et 1815.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat au bill ci-dessus.

MESSAGES DU SÉNAT.

PREMIÈRE LECTURE.

"Acte pour pourvoir au soulèvement de l'hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans.

"Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de changer la direction du barrage de la Nouvelle-Orléans au bayou Wachsiah dans la paroisse de Jefferson.

Sur motion et après dispense des règles, le bill et la résolution subissent leur troisième lecture et le Sénat en donne son concours.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

SECONDE LECTURE.

"Acte en faveur de Henry Kane.

"Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain à emprunter une certaine somme d'argent sur ses bons.

Sur motion et après dispense des règles, les bills ci-après subissent leur seconde et troisième lecture et la Chambre y donne son concours et le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

M. St Colomb Davis, secrétaire-adjoint du Sénat, demande le concours de la Chambre au bill et résolutions qui suivent, savoir :

"Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Livingston.

"Acte pour autoriser J. Gibbs, Jos. Smith et autres à construire un chemin de peage conduisant de l'habitation de M. Lebanon à Mindera.

"Acte pour définir les devoirs des assesseurs.

"Acte relatif aux fermes.

"Acte pour ensemencer Julie Eugénie Depart f. c. l.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Portiers dans la paroisse de Rapides.

"Résolution pour obtenir une allocation d'une somme d'argent pour la construction d'un phare à l'entrée de la passe sud-ouest du Mississipi et d'un autre phare sur l'Ile Pridee (Lost Island.)

"Résolution relative à la publication des décisions de la Cour Suprême.

"Acte pour améliorer la navigation de bayou Darbonne.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bœuf.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bartholomew.

"Acte en faveur de Julia Davis f. c. l. et B. S. Colton b. c. l.

"Acte en faveur d'Alphonse Derivas.

"Résolution offrant les remerciemens de l'Etat à M. John Perkins, Jr.

"Acte en faveur de Joseph Joly, curateur de la succession de feue veuve Joseph Savary.

"Acte en faveur de J. J. Thompson, ci-devant sheriff de la paroisse de Claiborne.

M. Davis annonce en même temps à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux amendemens de la Chambre aux bills suivans du Sénat, savoir :

"Acte relatif à l'importation des passagers et pour pourvoir à un fond pour venir en aide aux pauvres qui émigrent dans l'Etat.

"Acte pour définir certains pouvoirs dont sont investis les conseils des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de O. D. Stillman.

"Acte pour autoriser E. T. Jones à construire un chemin de péage en planches, conduisant de la rive ouest du bayou Dorcheat à Shreveport.

"Résolution relative au rôle d'arrèsement de la paroisse de Bienville.

Il annonce aussi à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux bills suivans de la Chambre, savoir :

"Acte en faveur de Charles G. Brown.

"Acte en faveur de John Perkins.

"Acte pour pourvoir au paiement des dettes du département d'ingénieur de l'Etat et des dépenses de ce département pour les années 1850 et 1851.

"Acte en faveur de Villeneuve Blanchard, ci-devant sheriff de la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

"Acte en faveur de Chs. Lovenskold.

"Acte relatif aux cautions de G. W. Tanking, ci-devant sheriff de la paroisse Madison et de E. De Witt, ci-devant sheriff de la paroisse de Plaquemines.

"Résolution enjoignant l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Bideau jusqu'à l'endroit où l'Outard tient terre ferme.

"Résolution enjoignant l'ingénieur d'Etat d'améliorer la navigation des bayous Grand Caillou et Le Carp.

"Acte pour confirmer le siège de la justice de la paroisse de Jackson.

Ces actes sont adoptés sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référée la pétition de certains citoyens de la Nouvelle-Orléans, rapporte un bill intitulé :

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

M. Aubert, au nom du comité judiciaire, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte pour réduire le capital et le nombre des directeurs et pour annuler les privilèges de banque de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton," rapporte par un substitut intitulé :

"Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de Banque de la Nouvelle-Orléans et Carrollton."

M. Elam, au nom du même comité, rapporte sans amendement, la résolution autorisant le paiement de certaines sommes aux personnes y mentionnées.

M. King, au nom du même comité, rapporte avec un amendement l'acte intitulé :

"Acte pour amender l'acte 614 du Code de Procédure de manière à exempter de la saisie un plus grand nombre d'objets.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit et 2de et 3me lecture et passe tel qu'il a été amendé.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition des dames de Baton-Rouge, soumet le rapport suivant :

Le comité auquel a été référée la pétition des dames de Baton Rouge, après avoir examiné avec soin les circonstances qui ont donné lieu à leur demande, recommande à l'attention sérieuse de cet honorable corps la demande des pétitionnaires. Il paraît que en 1848, les dames dont les noms figurent sur la pétition trouvant trois ou quatre orphelines indigentes, recueillies par elles à cause de l'humanité et de leurs associées sous le nom et titre de "Association des Orphelines," se constituèrent, par des donations individuelles, elles ont supporté leur institution humaine et charitable, et pensant que l'amélioration de la condition de ces malheureuses orphelines à droit à la philanthropie et à la justice des honorables membres de cette Chambre, votre comité soumet le rapport suivant :

"Acte en faveur de l'Association des Orphelines de Baton-Rouge."

M. Haynes, au nom du comité des réclamations, fait un rapport défavorable à la pétition d'Auguste Ferron, et à la pétition de Tarito W. Grevey, qu'on lui a référées.

M. Walker, au nom du comité de finance, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte en faveur de Nathan Perry," rapporte le dit acte à la Chambre sans amendemens.

M. King présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'un comité de sept membres soit nommé à l'effet d'examiner la liste des bills et rapporter à la Chambre lundi prochain, les bills d'une importance générale, sur lesquels la Chambre devra agir de préférence à tous autres bills.

L'Orateur nomme de ce comité MM. King, Larue, Walker, Connelly, Marks, Watts, Gruhu.

Sur motion, la Chambre se dispense, pour le reste de la session, du règlement qui exige que toutes les bills restent à la Chambre vingt-quatre heures avant d'être envoyés au Sénat.

Les membres suivans présentent les bills suivans, savoir :

M. King—Acte pour autoriser la construction de ponts à coulisses sur les bayous Bœuf et Crocodile.

M. Aubert—Acte pour étendre un acte intitulé : "Acte pour incorporer les habitans d'une partie de la paroisse de Lafourche Interieure sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831."

M. Roger—Acte pour annexer certaines portions des paroisses de Madison et Tensas, à la paroisse de Franklin.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial composé des délégations de ces paroisses.

M. Bienvenu—Acte en faveur d'Antoine Marrero.

M. Herron—Acte pour exempter du service de jury et de milice les membres de la compagnie d'incendie Washington No 1, de Baton-Rouge.

Sur motion, et après dispense des règles, cet acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Bienvenu, Lewis et Shannon.

Sur motion, la Chambre donne son concours aux amendemens du Sénat au bill de Chambre intitulé :

"Acte relatif au pénitencier," et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture, sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur troisième lecture et passent, savoir :

"Acte en faveur de James Seltom."

"Acte en faveur de John Gordon."

"Acte en faveur de Jeremiah D. Crittenden."

"Acte en faveur de George P. Bibb."

"Acte pour prohiber la vente en détail des liqueurs spiritueuses, à une distance de moins de deux milles de l'Académie de Mont Pleasant dans la paroisse de D Soto."

"Acte en faveur de Nicolas Gaslair."

"Acte pour construire une levée aux bayous Kimbel, Cross et Laugley."

"Acte en faveur de l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de Joseph Barker, Richard Martin, Henry Hudbee, W. S. Kimm, John Hopper, John M. File et Thomas Cook, vétérans de 1814 et 15."

"Acte pour arrêter la crevasse à la Pointe Lookout dans la paroisse de Carroll.

"Acte faisant des allocations pour le soutien de l'artillerie de la Louisiane, l'artillerie Washington, les canonniers de Donaldsonville, Crescent Hussards, cavalerie d'Est Feliciana, artillerie légère de Clinton et Gardes Washington de Baton-Rouge.

"Acte en faveur de David Meyer, vétéran de 1814 et 1815.

"Acte en faveur de Francis Prince.

"Acte pour protéger la ville de Donaldsonville.

"Acte pour mettre la ville de Bayou Sara à l'abri de l'inondation.

"Acte en faveur de Thomas Kilgore.

"Acte en faveur des représentans légaux de Thos. C. Lawrence, décédé.

"Résolutions enjoignant à l'ingénieur de l'Etat à achever la levée à la Nouvelle-Carthage.

"Acte en faveur de Joseph Granger.

"Acte pour retribuer J. G. Sever des services de sa profession qu'il a rendus à l'Etat.

"Acte pour rembourser à Yates et McIntyre certaines taxes qu'ils ont payées par erreur.

"Acte en faveur de Wesley Young, vétéran de 1814 et 1815.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat au bill ci-dessus.

MESSAGES DU SÉNAT.

PREMIÈRE LECTURE.

"Acte pour pourvoir au soulèvement de l'hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans.

"Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de changer la direction du barrage de la Nouvelle-Orléans au bayou Wachsiah dans la paroisse de Jefferson.

Sur motion et après dispense des règles, le bill et la résolution subissent leur troisième lecture et le Sénat en donne son concours.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

SECONDE LECTURE.

"Acte en faveur de Henry Kane.

"Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain à emprunter une certaine somme d'argent sur ses bons.

Sur motion et après dispense des règles, les bills ci-après subissent leur seconde et troisième lecture et la Chambre y donne son concours et le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

M. St Colomb Davis, secrétaire-adjoint du Sénat, demande le concours de la Chambre au bill et résolutions qui suivent, savoir :

"Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Livingston.

"Acte pour autoriser J. Gibbs, Jos. Smith et autres à construire un chemin de peage conduisant de l'habitation de M. Lebanon à Mindera.

"Acte pour définir les devoirs des assesseurs.

"Acte relatif aux fermes.

"Acte pour ensemencer Julie Eugénie Depart f. c. l.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Portiers dans la paroisse de Rapides.

"Résolution pour obtenir une allocation d'une somme d'argent pour la construction d'un phare à l'entrée de la passe sud-ouest du Mississipi et d'un autre phare sur l'Ile Pridee (Lost Island.)

"Résolution relative à la publication des décisions de la Cour Suprême.

"Acte pour améliorer la navigation de bayou Darbonne.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bœuf.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bartholomew.

"Acte en faveur de Julia Davis f. c. l. et B. S. Colton b. c. l.

"Acte en faveur d'Alphonse Derivas.

"Acte en faveur de Joseph Joly, curateur de la succession de feue veuve Joseph Savary.

"Acte en faveur de J. J. Thompson, ci-devant sheriff de la paroisse de Claiborne.

M. Davis annonce en même temps à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux amendemens de la Chambre aux bills suivans du Sénat, savoir :

"Acte relatif à l'importation des passagers et pour pourvoir à un fond pour venir en aide aux pauvres qui émigrent dans l'Etat.

"Acte pour définir certains pouvoirs dont sont investis les conseils des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de O. D. Stillman.

"Acte pour autoriser E. T. Jones à construire un chemin de péage en planches, conduisant de la rive ouest du bayou Dorcheat à Shreveport.

"Résolution relative au rôle d'arrèsement de la paroisse de Bienville.

Il annonce aussi à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux bills suivans de la Chambre, savoir :

"Acte en faveur de Charles G. Brown.

"Acte en faveur de John Perkins.

"Acte pour pourvoir au paiement des dettes du département d'ingénieur de l'Etat et des dépenses de ce département pour les années 1850 et 1851.

"Acte en faveur de Villeneuve Blanchard, ci-devant sheriff de la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

"Acte en faveur de Chs. Lovenskold.

"Acte relatif aux cautions de G. W. Tanking, ci-devant sheriff de la paroisse Madison et de E. De Witt, ci-devant sheriff de la paroisse de Plaquemines.

"Résolution enjoignant l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Bideau jusqu'à l'endroit où l'Outard tient terre ferme.

"Résolution enjoignant l'ingénieur d'Etat d'améliorer la navigation des bayous Grand Caillou et Le Carp.

"Acte pour confirmer le siège de la justice de la paroisse de Jackson.

Ces actes sont adoptés sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référée la pétition de certains citoyens de la Nouvelle-Orléans, rapporte un bill intitulé :

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

M. Aubert, au nom du comité judiciaire, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte pour réduire le capital et le nombre des directeurs et pour annuler les privilèges de banque de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton," rapporte par un substitut intitulé :

"Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de Banque de la Nouvelle-Orléans et Carrollton."

M. Elam, au nom du même comité, rapporte sans amendement, la résolution autorisant le paiement de certaines sommes aux personnes y mentionnées.

M. King, au nom du même comité, rapporte avec un amendement l'acte intitulé :

"Acte pour amender l'acte 614 du Code de Procédure de manière à exempter de la saisie un plus grand nombre d'objets.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit et 2de et 3me lecture et passe tel qu'il a été amendé.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition des dames de Baton-Rouge, soumet le rapport suivant :

Le comité auquel a été référée la pétition des dames de Baton Rouge, après avoir examiné avec soin les circonstances qui ont donné lieu à leur demande, recommande à l'attention sérieuse de cet honorable corps la demande des pétitionnaires. Il paraît que en 1848, les dames dont les noms figurent sur la pétition trouvant trois ou quatre orphelines indigentes, recueillies par elles à cause de l'humanité et de leurs associées sous le nom et titre de "Association des Orphelines," se constituèrent, par des donations individuelles, elles ont supporté leur institution humaine et charitable, et pensant que l'amélioration de la condition de ces malheureuses orphelines à droit à la philanthropie et à la justice des honorables membres de cette Chambre, votre comité soumet le rapport suivant :

"Acte en faveur de l'Association des Orphelines de Baton-Rouge."

M. Haynes, au nom du comité des réclamations, fait un rapport défavorable à la pétition d'Auguste Ferron, et à la pétition de Tarito W. Grevey, qu'on lui a référées.

M. Walker, au nom du comité de finance, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte en faveur de Nathan Perry," rapporte le dit acte à la Chambre sans amendemens.

M. King présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'un comité de sept membres soit nommé à l'effet d'examiner la liste des bills et rapporter à la Chambre lundi prochain, les bills d'une importance générale, sur lesquels la Chambre devra agir de préférence à tous autres bills.

L'Orateur nomme de ce comité MM. King, Larue, Walker, Connelly, Marks, Watts, Gruhu.

Sur motion, la Chambre se dispense, pour le reste de la session, du règlement qui exige que toutes les bills restent à la Chambre vingt-quatre heures avant d'être envoyés au Sénat.

Les membres suivans présentent les bills suivans, savoir :

M. King—Acte pour autoriser la construction de ponts à coulisses sur les bayous Bœuf et Crocodile.

M. Aubert—Acte pour étendre un acte intitulé : "Acte pour incorporer les habitans d'une partie de la paroisse de Lafourche Interieure sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831."

M. Roger—Acte pour annexer certaines portions des paroisses de Madison et Tensas, à la paroisse de Franklin.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial composé des délégations de ces paroisses.

M. Bienvenu—Acte en faveur d'Antoine Marrero.

M. Herron—Acte pour exempter du service de jury et de milice les membres de la compagnie d'incendie Washington No 1, de Baton-Rouge.

Sur motion, et après dispense des règles, cet acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Bienvenu, Lewis et Shannon.

Sur motion, la Chambre donne son concours aux amendemens du Sénat au bill de Chambre intitulé :

"Acte relatif au pénitencier," et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture, sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur troisième lecture et passent, savoir :

"Acte en faveur de James Seltom."

"Acte en faveur de John Gordon."

"Acte en faveur de Jeremiah D. Crittenden."

"Acte en faveur de George P. Bibb."

"Acte pour prohiber la vente en détail des liqueurs spiritueuses, à une distance de moins de deux milles de l'Académie de Mont Pleasant dans la paroisse de D Soto."

"Acte en faveur de Nicolas Gaslair."

"Acte pour construire une levée aux bayous Kimbel, Cross et Laugley."

"Acte en faveur de l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de Joseph Barker, Richard Martin, Henry Hudbee, W. S. Kimm, John Hopper, John M. File et Thomas Cook, vétérans de 1814 et 15."

"Acte pour arrêter la crevasse à la Pointe Lookout dans la paroisse de Carroll.

"Acte faisant des allocations pour le soutien de l'artillerie de la Louisiane, l'artillerie Washington, les canonniers de Donaldsonville, Crescent Hussards, cavalerie d'Est Feliciana, artillerie légère de Clinton et Gardes Washington de Baton-Rouge.

"Acte en faveur de David Meyer, vétéran de 1814 et 1815.

"Acte en faveur de Francis Prince.

"Acte pour protéger la ville de Donaldsonville.

"Acte pour mettre la ville de Bayou Sara à l'abri de l'inondation.

"Acte en faveur de Thomas Kilgore.

"Acte en faveur des représentans légaux de Thos. C. Lawrence, décédé.

"Résolutions enjoignant à l'ingénieur de l'Etat à achever la levée à la Nouvelle-Carthage.

"Acte en faveur de Joseph Granger.

"Acte pour retribuer J. G. Sever des services de sa profession qu'il a rendus à l'Etat.

"Acte pour rembourser à Yates et McIntyre certaines taxes qu'ils ont payées par erreur.

"Acte en faveur de Wesley Young, vétéran de 1814 et 1815.

Le greffier est chargé de demander le concours du Sénat au bill ci-dessus.

MESSAGES DU SÉNAT.

PREMIÈRE LECTURE.

"Acte pour pourvoir au soulèvement de l'hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans.

"Résolution enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de changer la direction du barrage de la Nouvelle-Orléans au bayou Wachsiah dans la paroisse de Jefferson.

Sur motion et après dispense des règles, le bill et la résolution subissent leur troisième lecture et le Sénat en donne son concours.

Le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

SECONDE LECTURE.

"Acte en faveur de Henry Kane.

"Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain à emprunter une certaine somme d'argent sur ses bons.

Sur motion et après dispense des règles, les bills ci-après subissent leur seconde et troisième lecture et la Chambre y donne son concours et le greffier est chargé d'en instruire le Sénat.

M. St Colomb Davis, secrétaire-adjoint du Sénat, demande le concours de la Chambre au bill et résolutions qui suivent, savoir :

"Acte pour créer un notaire public additionnel dans et pour la paroisse de Livingston.

"Acte pour autoriser J. Gibbs, Jos. Smith et autres à construire un chemin de peage conduisant de l'habitation de M. Lebanon à Mindera.

"Acte pour définir les devoirs des assesseurs.

"Acte relatif aux fermes.

"Acte pour ensemencer Julie Eugénie Depart f. c. l.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Portiers dans la paroisse de Rapides.

"Résolution pour obtenir une allocation d'une somme d'argent pour la construction d'un phare à l'entrée de la passe sud-ouest du Mississipi et d'un autre phare sur l'Ile Pridee (Lost Island.)

"Résolution relative à la publication des décisions de la Cour Suprême.

"Acte pour améliorer la navigation de bayou Darbonne.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bœuf.

"Acte pour améliorer la navigation du bayou Bartholomew.

"Acte en faveur de Julia Davis f. c. l. et B. S. Colton b. c. l.

"Acte en faveur d'Alphonse Derivas.

"Acte en faveur de Joseph Joly, curateur de la succession de feue veuve Joseph Savary.

"Acte en faveur de J. J. Thompson, ci-devant sheriff de la paroisse de Claiborne.

M. Davis annonce en même temps à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux amendemens de la Chambre aux bills suivans du Sénat, savoir :

"Acte relatif à l'importation des passagers et pour pourvoir à un fond pour venir en aide aux pauvres qui émigrent dans l'Etat.

"Acte pour définir certains pouvoirs dont sont investis les conseils des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de O. D. Stillman.

"Acte pour autoriser E. T. Jones à construire un chemin de péage en planches, conduisant de la rive ouest du bayou Dorcheat à Shreveport.

"Résolution relative au rôle d'arrèsement de la paroisse de Bienville.

Il annonce aussi à la Chambre que le Sénat a donné son concours aux bills suivans de la Chambre, savoir :

"Acte en faveur de Charles G. Brown.

"Acte en faveur de John Perkins.

"Acte pour pourvoir au paiement des dettes du département d'ingénieur de l'Etat et des dépenses de ce département pour les années 1850 et 1851.

"Acte en faveur de Villeneuve Blanchard, ci-devant sheriff de la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

"Acte en faveur de Chs. Lovenskold.

"Acte relatif aux cautions de G. W. Tanking, ci-devant sheriff de la paroisse Madison et de E. De Witt, ci-devant sheriff de la paroisse de Plaquemines.

"Résolution enjoignant l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Bideau jusqu'à l'endroit où l'Outard tient terre ferme.

"Résolution enjoignant l'ingénieur d'Etat d'améliorer la navigation des bayous Grand Caillou et Le Carp.

"Acte pour confirmer le siège de la justice de la paroisse de Jackson.

Ces actes sont adoptés sans amendement.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référée la pétition de certains citoyens de la Nouvelle-Orléans, rapporte un bill intitulé :

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

M. Aubert, au nom du comité judiciaire, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte pour réduire le capital et le nombre des directeurs et pour annuler les privilèges de banque de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton," rapporte par un substitut intitulé :

"Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer et de Banque de la Nouvelle-Orléans et Carrollton."

M. Elam, au nom du même comité, rapporte sans amendement, la résolution autorisant le paiement de certaines sommes aux personnes y mentionnées.

M. King, au nom du même comité, rapporte avec un amendement l'acte intitulé :

"Acte pour amender l'acte 614 du Code de Procédure de manière à exempter de la saisie un plus grand nombre d'objets.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit et 2de et 3me lecture et passe tel qu'il a été amendé.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition des dames de Baton-Rouge, soumet le rapport suivant :

Le comité auquel a été référée la pétition des dames de Baton Rouge, après avoir examiné avec soin les circonstances qui ont donné lieu à leur demande, recommande à l'attention sérieuse de cet honorable corps la demande des pétitionnaires. Il paraît que en 1848, les dames dont les noms figurent sur la pétition trouvant trois ou quatre orphelines indigentes, recueillies par elles à cause de l'humanité et de leurs associées sous le nom et titre de "Association des Orphelines," se constituèrent, par des donations individuelles, elles ont supporté leur institution humaine et charitable, et pensant que l'amélioration de la condition de ces malheureuses orphelines à droit à la philanthropie et à la justice des honorables membres de cette Chambre, votre comité soumet le rapport suivant :

"Acte en faveur de l'Association des Orphelines de Baton-Rouge."

M. Haynes, au nom du comité des réclamations, fait un rapport défavorable à la pétition d'Auguste Ferron, et à la pétition de Tarito W. Grevey, qu'on lui a référées.

M. Walker, au nom du comité de finance, auquel a été référé le bill intitulé :

"Acte en faveur de Nathan Perry," rapporte le dit acte à la Chambre sans amendemens.

M. King présente la résolution suivante qui est adoptée :

Résolu qu'un comité de sept membres soit nommé à l'effet d'examiner la liste des bills et rapporter à la Chambre lundi prochain, les bills d'une importance générale, sur lesquels la Chambre devra agir de préférence à tous autres bills.

L'Orateur nomme de ce comité MM. King, Larue, Walker, Connelly, Marks, Watts, Gruhu.

Sur motion, la Chambre se dispense, pour le reste de la session, du règlement qui exige que toutes les bills restent à la Chambre vingt-quatre heures avant d'être envoyés au Sénat.

Les membres suivans présentent les bills suivans, savoir :

M. King—Acte pour autoriser la construction de ponts à coulisses sur les bayous Bœuf et Crocodile.

M. Aubert—Acte pour étendre un acte intitulé : "Acte pour incorporer les habitans d'une partie de la paroisse de Lafourche Interieure sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831."

M. Roger—Acte pour annexer certaines portions des paroisses de Madison et Tensas, à la paroisse de Franklin.

Sur motion, et après dispense des règles, le dit acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial composé des délégations de ces paroisses.

M. Bienvenu—Acte en faveur d'Antoine Marrero.

M. Herron—Acte pour exempter du service de jury et de milice les membres de la compagnie d'incendie Washington No 1, de Baton-Rouge.

Sur motion, et après dispense des règles, cet acte subit sa première et sa seconde lecture et est référé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur nomme de ce comité MM. Bienvenu, Lewis et Shannon.

Sur motion, la Chambre donne son concours aux amendemens du Sénat au bill de Chambre intitulé :

"Acte relatif au pénitencier," et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Les bills suivants subissent leur seconde lecture, sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur troisième lecture et passent, savoir :

"Acte en faveur de James Seltom."

"Acte en faveur de John Gordon."

"Acte en faveur de Jeremiah D. Crittenden."

"Acte en faveur de George P. Bibb."

"Acte pour prohiber la vente en détail des liqueurs spiritueuses, à une distance de moins de deux milles de l'Académie de Mont Pleasant dans la paroisse de D Soto."

"Acte en faveur de Nicolas Gaslair."

"Acte pour construire une levée aux bayous Kimbel, Cross et Laugley."

"Acte en faveur de l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

"Acte en faveur de Joseph Barker, Richard Martin, Henry Hudbee, W. S. Kimm, John Hopper, John M. File et Thomas Cook, vétérans de 1814 et 15."

"Acte pour arrêter la crevasse à la P